

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Nassera Zoubir
Date de la convocation des conseillers	24 septembre 2025
Date de l'affichage de la convocation	24 septembre 2025



PRÉSENTS :

Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABERE donne pouvoir Madame Caroline DIGARD
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir Madame Nassera ZOUBIR,
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-3 et L 2313-8,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,
Vu l’avis favorable du Comité Social Territorial qui s’est tenu le 18 septembre 2025,
Vu l’avis de la commission des finances, du développement économique et de l’emploi qui s’est tenue le 22 septembre 2025,
Considérant que les ajustements de postes, dans une démarche de gestion des emplois et des compétences permettent d’adapter les postes aux besoins des services municipaux ;

Entendu l’exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE, maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : La création des 13 postes suivants :

Motifs	Grades	Nombre	TC ou TNC
Modification de temps de travail Conservatoire	Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (7h45)	1	TNC
	Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (9h00)	1	TNC
	Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (7h00)	1	TNC
	Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (5h15)	1	TNC
	Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (12h00)	1	TNC
	Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (6h00)	1	TNC
	Assistant d’Enseignement Artistique (8h00)	1	TNC
	Assistant d’Enseignement Artistique (12h45)	1	TNC
Mise en stage Administratif			
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	TC
Mensualisation Intendance			
	Adjoint Technique Territorial	1	TC
Changement de temps de travail animation			
	Adjoint Territorial d’Animation	1	TC
Promotion interne 2025 avec examen			
	Professeur d’Enseignement Artistique	1	TC
Promotion interne 2025 sans examen			
	Assistant de Conservation	1	TC

Article 2 : La suppression des 13 postes suivants :

Grades	Nombre	TC ou TNC
Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe	1	TC
Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe (5h30)	1	TNC
Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (8h30)	1	TNC
Assistant d’Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} Classe (5h00)	1	TNC

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251003-25_11286-AU
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (5h30)	1	TNC
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (15h00)	1	TNC
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème Classe (4h00)	1	TNC
Assistant d'Enseignement Artistique (17h45)	1	TNC
Assistant d'Enseignement Artistique (11h45)	1	TNC
Adjoint d'Animation Territorial (30h)	1	TNC
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère Classe	1	TC
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	TC
Agent de Maitrise	1	TC

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Monsieur le comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

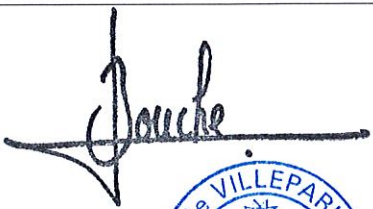
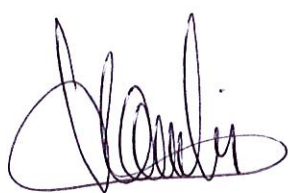
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ après le vote suivant :

33 votants dont 8 pouvoirs

32 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Nassera ZOUBIR Secrétaire de séance